

Une réponse au sans-abrisme ? Le logement public !

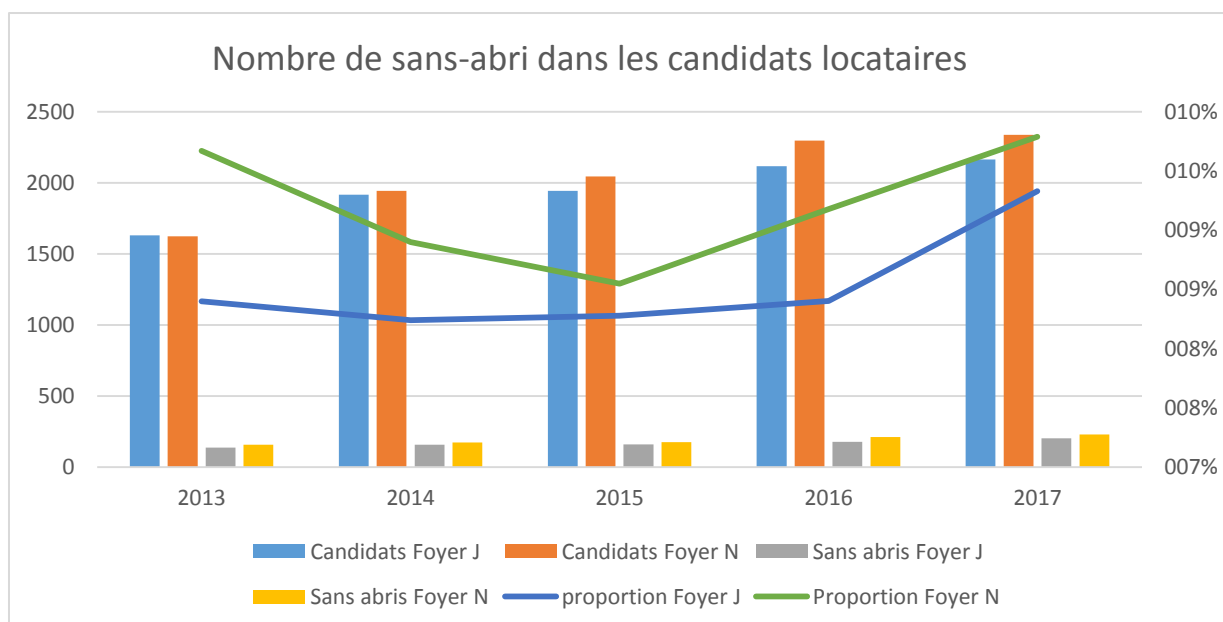
Thomas THAELS et Marc BERGHEN sont les directeur-gérants des sociétés de logement namuroises Le Foyer Namurois et Le Foyer Jambois.

Intervention de T. THAELS sur l'accompagnement et l'aspect statistique

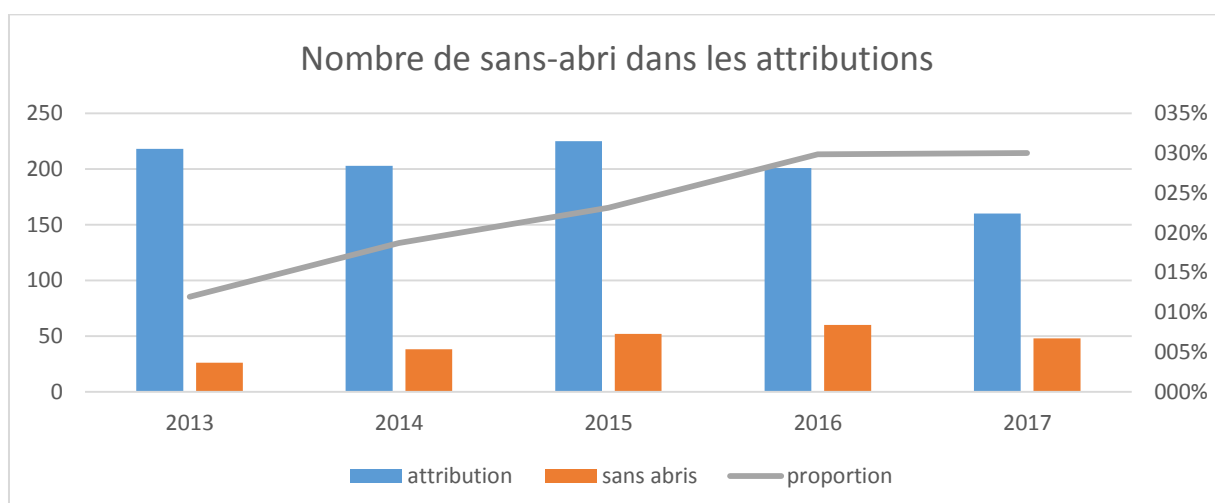
L'enjeu majeur est le fait d'augmenter l'offre de logements. La réponse du logement public face au sans-abrisme se base sur les points de priorité. Vous disposez de 5 points de priorité si votre ménage occupe un logement d'insertion, occupe une caravane (...) dans une zone définie par le plan Habitat permanent ou si vous êtes victime d'un événement calamiteux ou êtes sans abri.

L'attribution des logements se réalisent de manière objectivée, sur base d'un calcul arithmétique. Un commissaire de la Région wallonne est présent à chaque réunion pour contrôler le respect des réglementations et législations. Dans les équipes, il y a parfois le sentiment que les situations sont parfois trop objectivées, laissant pas ou peu de place aux situations particulières qui devraient peut-être être prioritaires. Les candidatures sont uniques pour toute la Wallonie : on peut s'inscrire auprès d'une société de logement à Mouscron pour obtenir un logement à Namur. Ce qui veut dire que les listes de candidats locataires sont communes entre Namur et Jambes.

Concrètement, les personnes peuvent obtenir un maximum de 16 points. 10.5 points seront liés à la situation de la personne. On peut obtenir jusqu'à 6 points de priorité d'ancienneté. 5 points peuvent être octroyés pour la situation de logement. Ce qui veut dire que quelqu'un qui présente une situation de sans-abrisme peut avancer relativement vite dans les listes.



Au niveau statistique, on observe une progression de la proportion de candidats locataires sans-abri depuis 2015. Le Foyer Namurois disposerait d'un plus grand nombre de candidats au vu de l'accessibilité des bureaux en centre-ville.



Une fois la candidature et le dossier rentrés, l'intérêt est d'observer le nombre de sans-abri dans les attributions de deux sociétés de logement. En 2017, 160 attributions ont été réalisées. Ce chiffre dépend toujours du nombre de personnes qui sortent de leurs logements. On observe depuis 2013 une progression assez sensible : 13% en 2013 pour près d'un 1/3 des attributions en 2016 et 2017. Ce qui porterait à croire que si on disposait du même parc locatif public qu'en France, on pourrait ainsi résoudre la question du sans-abrisme.

Accompagnement

Pour un candidat locataire, la première gageure est d'avoir un dossier en ordre. Pour une personne sans-abri, il est très compliqué de le maintenir car il y a des démarches à effectuer pour actualiser des documents de durée de vie limitée et compléter le dossier au fil du temps.

Les sociétés tentent donc de tenir les dossiers en ordre. Par exemple, si une carte d'identité n'est plus en ordre, prise de contact avec la personne. C'est un boulot monstrueux pour lequel les sociétés ne sont pas financées.

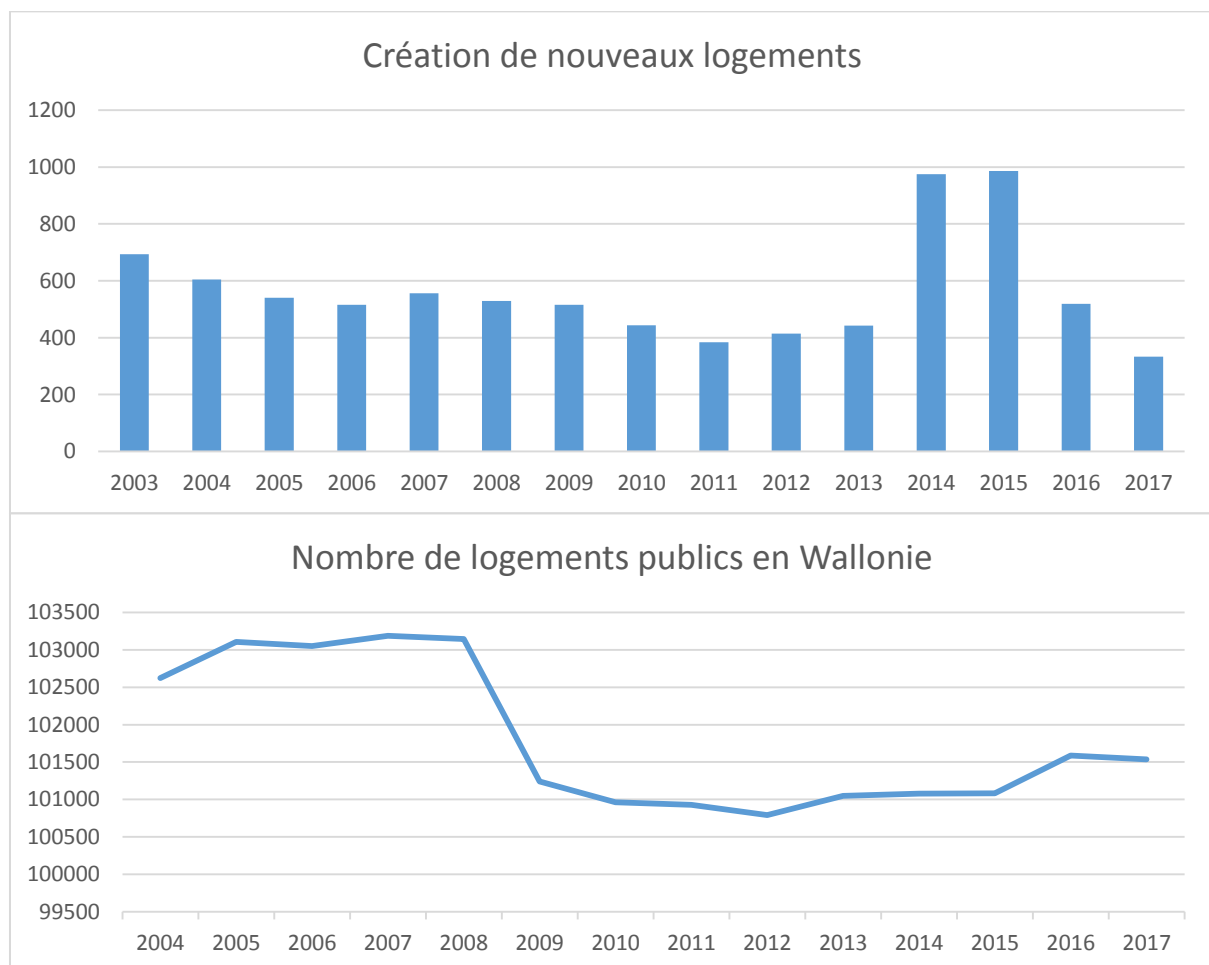
Ensuite, il y a l'accompagnement primordial dans le logement. Car une fois que les candidats ont leur logement, il faut viser le maintien et il y a souvent des échecs. Avec un assistant social pour 1100 logements, c'est compliqué. C'est pourquoi il est primordial de faire appel aux partenaires puisqu'il est impossible de suivre les candidats locataires au quotidien.

Des initiatives sont sur pied, comme celle du logement de transit qui concerne 38 logements sur la ville de Namur (7 existant au Foyer Jambois et 2 en construction au Foyer Namurois). Le problème est que cela implique un re-déménagement plus tard, pour reprendre un autre logement.

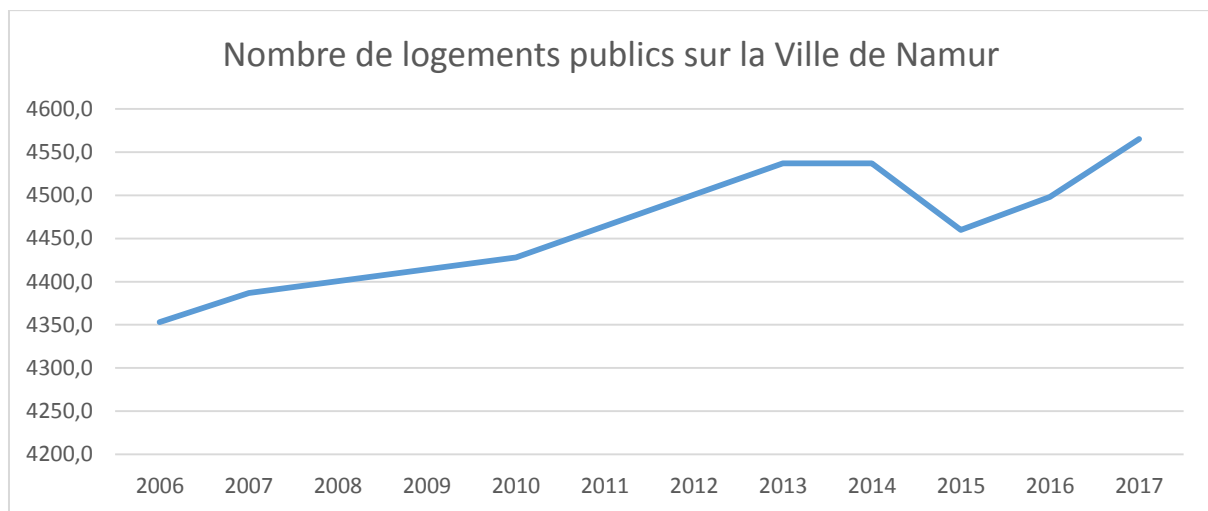
Il y a donc là un intérêt avec la réponse du dispositif Housing First, afin de pérenniser une situation de logement.

Construire l'offre de logement

Comme indiqué dans l'introduction, l'enjeu majeur de l'accès au logement social est d'augmenter l'offre et donc de construire du logement. L'accompagnement c'est très bien, mais si on veut avoir une action sur les loyers, il faut augmenter l'offre.



Au niveau wallon, bien que de nouveaux logements soient créés, le nombre de logements diminue de 1.5% en 14 ans car certains logements sont vendus.



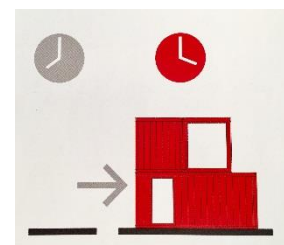
Au niveau namurois, on peut dire que le parc de logement public appartenant à des sociétés a évolué positivement : +4,87% en 12 ans.

Intervention de M. BERGHEN sur les déclinaisons d'offres de logement public

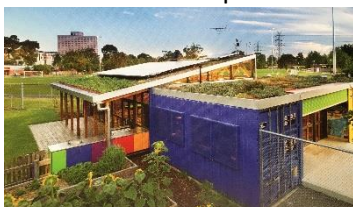
Rappel que le droit au logement décent figure dans la Constitution (art 23). La charte du Relais Social Urbain Namurois (RSUN) spécifie à ce propos que « (...) s'il existe une série de droits fondamentaux (droits aux soins, droit au travail, ...), le droit au logement est la condition sine qua non pour une intégration durable dans la cité et un épanouissement des personnes concernées. Comment peut-on en effet se sentir sécurisé, se projeter dans l'avenir, avoir une famille sans même avoir un toit ? Si ce toit peut prendre des formes différentes, il est la base indispensable pour une émancipation et pour une insertion».

L'intérêt est donc d'explorer les possibilités de décliner le logement public dans des formes très variées. Par exemple du logement de transit, de la résidence-service sociale, des logements modernes, etc. Et il convient de développer ces projets en partenariat. Ces projets peuvent répondre à des préoccupations variées et donc à la problématique du sans-abrisme. Toutefois, il ne faut pas négliger l'accompagnement social nécessaire pour permettre à la personne de s'intégrer et de s'insérer au mieux dans le cadre de son logement.

Pour créer du logement, il faut oser imaginer. Depuis longtemps, des réflexions se mènent dans le secteur du logement public afin de promouvoir des projets qui produisent beaucoup de logements en peu de temps. L'architecture modulaire répond à ces besoins avec sa rapidité de mise en œuvre et le faible coût (pour un container aménagé, il faut compter 35000 euros), mais également pour une offre de logement qui peut être mobile.



D'autres qualités sont à souligner comme l'accessibilité de la matière première (containers), le caractère robuste, résistant et durable, ainsi que la possibilité d'assembler diverses unités de manière assez simple.



Il ne faut cependant pas négliger l'enjeu du voisinage et veiller à assembler les modules en les intégrant dans l'environnement. On

dispose pour cela de multiples exemples de projets émergents dans des sociétés avancées, flexibles et ouvertes.

Ces logements permettent de prendre en considération les défis de la société contemporaine et apportent une réponse rapide. A Namur, le projet Passerelle voulait développer du logement modulaire, un autre projet est actuellement à l'étude.